

Barème d'honoraire - Offres De Vente

Prix	Valeur
< 100 000,00 €	10000 €
100 000,00 - 299 999,00 €	16000 €
300 000,00 - 699 999,00 €	6 %
700 000,00 - 1 499 999,00 €	5 %
> 1 499 999,00 €	4 %

Honoraires recherche de biens:

	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 800.000€	2,50%	3%
De 800.000€ et au-delà	2,08%	2,50%

Honoraires de transaction fonds de commerce:

	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 100.000€	9.000€	10.800€
De 100.000€ à 199.999€	10% HT	
De 200.000€ et au-delà	8% HT	

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Pour la vente : En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Pour la location : les honoraires à la charge du locataire (dans la limite des plafonds légaux et sans excéder ceux du bailleur) :

Honoraires à la charge du locataire (sans excéder ceux du bailleur) :

Visite du logement :

- Zone tendue : 12€ TTC / m² de surface habitable
- Autres communes : 10 € TTC / m²-

État des lieux d'entrée : 3 € TTC / m²

Honoraires à la charge du bailleur :

- Honoraires identiques à ceux imputés au locataire,
- État des lieux d'entrée : 3 € TTC / m²